

4.3. Aide au développement des entreprises

Nous rappelons, par ailleurs, notre appui aux actions que la Francophonie mène pour la création, le développement, le partenariat et le soutien des entreprises, notamment au Sud et dans les économies en transition. Cet appui doit se manifester plus particulièrement par l'encouragement des transferts de technologies, la formation technique et un accès facilité au crédit, notamment grâce à la poursuite des programmes de mobilisation de l'épargne locale.

Nous convenons de renforcer les programmes destinés à favoriser une plus grande implantation de la Francophonie dans les domaines des nouvelles technologies et des industries culturelles.

Nous invitons l'Agence intergouvernementale et les opérateurs à inscrire leur programmation en matière économique dans le cadre défini par la Conférence de Monaco, et à rechercher systématiquement une concertation et une coopération efficaces avec les organisations internationales spécialisées.

4.4. Aide au développement durable

Nous renouvelons notre appui aux actions que mène l'Agence intergouvernementale, par le biais de son Institut de l'Énergie et de l'Environnement, notamment pour assurer une présence active de la communauté francophone dans les négociations pour les conventions internationales en matière d'environnement.

En matière d'énergie, il s'agit de poursuivre les efforts en vue d'une maîtrise endogène du développement et de la gestion des systèmes énergétiques nationaux.

AXE N°5 : NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

5.1. Fonds francophone des Inforoutes

Le Fonds francophone des Inforoutes mis en place à la suite de la conférence de Montréal et du Sommet de Hanoi, fait la preuve de son efficacité, alliant à la fois souplesse et rigueur de gestion. Sur la base de son succès et de son expérience, nous demandons que ce programme prioritaire se développe avec plus de moyens, notamment par un accroissement du nombre des pays contributeurs et en encourageant les États et gouvernements à doter le Fonds francophone des Inforoutes en contributions déliées.

En adaptant ses critères, le Fonds francophone des Inforoutes devra mettre l'accent sur la production et la diffusion de contenus en langue française dans les secteurs reconnus prioritaires en Francophonie. Une partie du Fonds sera consacrée aux initiatives et aux projets présentés par et pour les jeunes.

5.2. Accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information.

L'accès aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, et particulièrement l'accès à Internet devra être facilité. Pour ce faire, la Francophonie s'appuiera sur des structures existantes pour établir des points d'accès à Internet, afin d'augmenter le volume des échanges entre tous les partenaires de la Francophonie.